48e ANNÉE. — N° 8

DIMANCHE 19 JANVIER 1908.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La rentrée de la Chambre. — L'ordre du jour. — L'impôt sur le revenu. — Au Sénat. — A la gauche radicale.

La trêve des confiseurs est terminée et les Chambres sont rentrées. Le travail législatif va donc recommencer.

Au Palais-Bourbon, le renouvellement du bureau a été cette fois sans intérêt ; il n'y a pas eu bataille autour de la présidence et M. Brisson a été réélu presque à l'unanimité des voix exprimées. M. Mougeot remplace à la vice-présidence le ministre Cruppi. Au Sénat la procédure est plus lente, mais il n'y avait aucun doute sur la réélection en bloc de l'ancien bureau.

Sur la fixation de l'ordre du jour il y a eu une discussion assez vive. M. Clemenceau désirait que l'on discutât tout d'abord la réforme des conseils de guerre. M. Malvy, député de Gourdon, a demandé à la Chambre de commencer par la discussion de l'impôt sur le revenu. A 75 voix de majorité la Chambre a donné raison à M. Malvy.

***

Au Luxembourg le gouvernement désirerait que l'on discutât d'abord le projet de loi sur la diminution des périodes d'instruction militaire (28 et 13 jours) qui avait été distrait de la loi budgétaire et ensuite le rachat du chemin de fer de l'Ouest. Ce sont deux questions sur lesquelles le ministère joue son existence.

***

Dans les groupes divers entre lesquels se partagent les députés et sénateurs, une seule élection intéressait, c'était celle de la présidence de la gauche radicale laissée vacante par l'entrée de M. Cruppi au gouvernement ; il y avait 4 candidats et la lutte fut chaude. C'est M. Chapuis qui l'a emporté.

***

A L'ÉTRANGER

Moulay-Hafid proclamé sultan.

Au Maroc les choses se gâtent. Le départ du général Drude a coïncidé avec une révolution à Fez. Moulaï Hafid, le sultan du sud, a été proclamé dans la capitale même d'Abd-el-Aziz et il est incontestable que ce fait est grave pour la France qui a pour ainsi dire attelé ses plans de réforme à la personnalité du sultan du nord.

Et voilà pourquoi, sans hésitation, le général d'Amade a marché au secours d'Abd-el-Aziz vers Rabat. C'est, nous dit-on, une simple démonstration qui entre dans le plan des opérations de police prévues à Algésiras, Mais il faut craindre que cela ne nous entraîne dans une politique de lutte contre toutes les aspirations marocaines. Avons-nous le droit d'imposer aux gens du Maghreb un chef dont ils ne veulent plus.

LE FURETEUR.

Le traité de commerce franco-canadien

La Chambre des communes du Dominion a discuté le traité commercial franco-canadien.

M. Fielding, ministre des finances, a fait allusion aux bons offices des autorités impériales qui, tant au Canada qu'en Angleterre, ont rendu possible le plein succès des négociations.

Des critiques ont été soulevées par M. Foster, ancien ministre des finances. Il a prétendu que la réduction des droits au Canada n'augmenterait pas notablement le chiffre des affaires, surtout parce qu'il faudrait étendre le traitement de faveur accordé à la France à toutes les autres nations déjà favorisées par la Grande-Bretagne.

LE RADICALISME

Il n'y a pas deux radicalisme, il n'y en a qu'un.

La politique radicale est une et le parti radical ne peut se scinder sans renier ses principes.

Pourquoi ? L'histoire même de ce parti le fait comprendre.

Il faut, si l'on veut en suivre l'origine, remonter jusqu'à la fin de l'Empire. Le programme de Belleville, de 1869, est sa première charte. Et on peut dire que c'est encore aujourd'hui le texte qui commande toute son évolution.

Que signifiaient, alors ces mots de « politique radicale », pris par Jules Simon et par d'autres, qui, depuis, n'ont pas figuré parmi les radicaux contitués en parti ?

Ces mots signifiaient l'intention de reprendre les institutions de la France telles que les avait fondées ou conçues la Révolution de 1789, depuis la Constituante jusqu'à la Convention. On avait voulu alors créer de toutes pièces une démocratie intégrale, ayant une Constitution inspirée par la Déclaration des Droits de l'Homme. L'autorité de la déclaration fut telle qu'aucun des gouvernements qui suivirent la Convention n'osa la nier ni l'attaquer directement. Le Consulat, l'Empire, la Restauration s'inclinèrent devant les « principes de 89 ». La charte de 1830 les remet plus explicitement en honneur.

Le Second Empire lui-même, qui avait débuté par un crime, espérait s'en faire absoudre vingt ans après en se ralliant décidément aux formes et aux règles du régime démocratique, libéral et parlementaire.

Que firent donc les promoteurs de la politique radicale ? Ils prétendirent ne pas innover, ne pas demander de révolution, ne pas faire une opposition intransigeante et de parti pris.

Ils ne réclamaient qu'une chose : l'accomplissement radical du programme de la démocratie. Ecartant même, puisqu'il ne pouvait être prononcé alors, le mot de « République » ils se bornaient à exiger que le gouvernement de la France appliquât à fond et sans réserve, en toute sincérité comme en toute logique, les principes dont il se réclamait : souveraineté nationale, suffrage universel, régime parlementaire, liberté, égalité, fraternité.

Il avait suffi à Gambetta de résumer en quelques formules lapidaires les conséquences nécessaires de ces principes pour dresser le programme de Belleville allant jusqu'à l'élection des juges, jusqu'à l'impôt sur le revenu, jusqu'à la séparation des Eglises et de l'Etat.

***

Trente ans, bientôt quarante ans après, ce programme est-il épuisé ? Est-il abandonné ? Est-il dépassé ?

Rien de tout cela. Il s'exécute comme s'exécutent les choses humaines, par morceaux et par étapes, chaque parcelle de temps correspondant à une parcelle de progrès.

Par un paradoxe des mots, il se trouve que le radicalisme a précisément pour caractéristique le contraire d'une allure et d'une apparence cléricale. Il est le contraire de ce qu'on est convenu d'appeler les procédés révolutionnaires par où l'on entend d'habitude les moyens expéditifs et violents.

Le radicalisme, au vrai, dit un progressisme pour tout de bon. L'autre, celui qui porte le nom, invoque la loi du progrès pour ne pas aller trop vite ni trop loin. Le progressisme radical consiste à se dire que la route est longue et que, pour arriver une fois au but, il faut se mettre en marche et ne pas s'arrêter.

Ne pas s'arrêter par un ferme propos exprimé ou sous-entendu de ne pas dépasser telles limites ; ne pas s'arrêter là où le droit d'autrui commence à gêner le nôtre et à temps pour ne point se compromettre par des irréparables concessions ; ne pas s'arrêter devant la menace de voter des lois justes qui nous frapperaient nous et nos amis ou qui donneraient aux autres quelque avantage sur nous ; ne pas s'arrêter avant d'avoir réalisé tout ce qu'il y a de réalisable dans notre idéal de justice sociale, c'est-à-dire d'égalité entre les hommes pour tout ce qui dépend de la loi et de la société : tel est bien le mot d'ordre du radicalisme.

Pour avoir le droit de vous dire radical, il faut et il suffit que vous soyez prêt à aller jusqu'au bout de vos principes, que vous ne fassiez pas d'exception, pas de réserve arbitraire et intéressée à leur application entière, avec une entière loyauté.

***

S'il en est ainsi, qui ne voit l'utilité à la fois et l'impossibilité de faire deux camps dans le radicalisme ?

Le radicalisme n'est pas une matière stagnante, une eau qui dort. C'est un courant qui passe et qui entraîne, plus ou moins vite, suivant l'heure et le lieu, tout ce qui s'y engage.

Certains radicaux sont, comme on dit, très avancés snr telle partie du programme, retardataires sur telle autre. Certains sont impatients jusqu'à l'imprudence, d'autres prudents jusqu'à ne vouloir plus bouger. Les uns portent la logique à ses dernières exigences, les autres tremblent aux premières. Il y a dans le parti radical autant de groupements et de sous-groupements possibles qu'il y a de caractères, de degrés et de formes dans la nature humaine.

Il faut laisser au radicalisme cette ample variété, cette richesse de modalités, cette souplesse d'opinions qui a au moins une conséquence précieuse et essentiellement républicaine : l'esprit de tolérance. L'intolérance est impossible entre radicaux, parce que l'orthodoxie n'y règne pas.

Il y a un parti radical, un programme radical, des manifestes radicaux. Il n'y a pas de credo radical, de dogmes radicaux.

Le radicalisme est un esprit, qui n'est plus enchaîné à une lettre. Quelques-uns le lui reprochent. Nous nous en félicitons. La liberté d'esprit n'y peut subsister que parce que nous n'avons ni Pape ni Bible.

Et, dès lors, il n'y a pas lieu de nous attarder à distinguer un radicalisme de droite, un radicalisme de gauche.

Il faudrait y ajouter une série sans fin de radicalisme intermédiaire. Il n'y a qu'une politique radicale, celle qui veut radicalement, dans l'ordre politique la liberté, dans l'ordre social l'égalité, dans la vie nationale la solidarité, dans les relations des hommes la justice que nos pères avaient appelée d'un autre nom, la fraternité. La République est l'arbre qui portera à la longue ces fleurs et ces fruits.

Cultivons l'arbre, soignons-le, veillons sur sa croissance, défendons-le contre tous ses ennemis.

Et attendons avec confiance. Nous sommes sûrs de voir s'épanouir les fleurs et les fruits mûrir en leur saison.

Chambre des Députés

Séance du 16 Janvier 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

En ouvrant la séance, M. Brisson a prononcé un éloquent discours pour remercier les députés de lui avoir renouvelé leur sympathie et a grands traits il esquisse l'œuvre parlementaire durant l'année.

Voici la péroraison de ce beau discours qui a été salué par les applaudissements de tous les républicains.

« C'est la première fois que nous avons vu en France un gouvernement agir et durer par la liberté ; la République a déjà beaucoup fait ; ce serait toutefois une bien fausse vue que de nous déclarer, à cause de ces résultats acquis, à jamais satisfaits de nous-mêmes et de notre passé : personne n'y songe ici !

Aujourd'hui même, dans un instant, vous allez régler l'ordre de vos nouveaux labeurs ; tout vous invite à poursuivre l'œuvre de la démocratie victorieuse, agissante et réformatrice ; vous m'avez donné la charge d'assurer la liberté de vos controverses, je ferai de mon mieux pour n'y point faillir. »

LA MOTION MALVY

La parole est à M. Malvy pour déposer, en son nom et au nom d'un certain nombre de ses collègues, un projet de résolution tendant à fixer en tête de l'ordre du jour l'impôt sur le revenu.

Le jeune député du Lot fait remarquer, en un excellent discours, que cette réforme a déjà figuré à l'ordre du jour de la Chambre, que la discussion en est déjà commencée.

M. **Malvy.** — Il n'est pas possible de retarder une réforme qui doit soulager les humbles, la petite propriété, les classes laborieuses. (Applaudissements). Le parti républicain n'aurait pas d'excuse s'il ne réalisait pas cette amélioration tant attendue. La démocratie paysanne ne demande pas un régime de faveur ; elle demande justice. (Vils applaudissements sur la plupart des bancs à gauche).

Le président du conseil déclare que c'est également le désir du gouvernement, mais il demande de mettre la réforme des conseils de guerre avant l'impôt sur le revenu.

Par 278 voix contre 208, la motion de M. Malvy est adoptée.

La réforme des conseils de guerre ne viendra en discussion qu'après l'impôt sur le revenu.

A la demande de M. Brisson, la discussion de l'abrogation de la loi Falloux est inscrite à la suite.

Le 24 janvier sera discutée l'interpellasion de M. Jaurès sur le Maroc.

M. Klotz adresse une interpellation au président du Conseil ; il demande au gouvernement de déposer le budget le plus tôt possible, le 15 février, par exemple.

L'ordre du jour pur et simple est voté.

Et la séance est levée.

Séance du 17 janvier 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Jaurès demande à interpeller le gouvernement sur les affaires du Maroc : M. Pichon, de mande le renvoi au 24 janvier : M. Jaurès accepte le renvoi qui est prononcé.

M. Berteaux développe son interpellation sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour assurer le transport des voyageurs sur la ligne de l'ouest.

M. Barthou répond que les critiques contre la Compagnie de l'ouest sont justifiées : il préconise le rachat.

L'ordre du jour de confiance est voté.

Sénat

Séance du 16 janvier 1908

Le Sénat procède à la nomination du bureau définitif.

Le scrutin est ouvert par l'élection du président.

Le scrutin est clos à 4 heures moins 5 ; M. Antonin Dubost est élu président par 233 voix sur 253 votants.

Sont élus vice-présidents : MM. Eugène Guérin, 200 voix ; Lourties, 195 ; Leydet, 189 ; Monis, 187 ; sont élus secrétaires : MM. Dufoussat, de Las Cases, Sauvan, Pédebidou, Boudenot, Petitjean, Albert Gérard et Vieu.

Sont élus questeurs : MM. Bonnefoy-Sibourd, Girard et Tillaye.

Le Sénat s'ajourne à vendredi 3 h.

Séance du 17 janvier 1908

En ouvrant la séance, M. Dubost, président prononce un éloquent discours pour remercier ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le rappelant à la présidence du Sénat.

Le Sénat a fixé ensuite à mardi, sa prochaine réunion.

EN RUSSIE

Révolte de détenus

700 détenus de la prison de Kontaïro, trouvant insupportable le régime auquel ils étaient soumis, ont protesté et ont refusé pendant quatre jours de recevoir aucune nourriture. Plusieurs sont morts de faim.

Mort du colonel Komarov

Le *Rousskii Invalid* nous apprend la mort du colonel Komarov. Avec lui disparaît une figure intéressante et un homme qui a joué un rôle important dans la politique slavophile.

Né en 1838, Vissarion Vissarionovitch Komarov sortit du corps des cadets dans l'infanterie, alla à l'Académie d'état-major Nicolas et fut versé en 1863 dans le corps d'état-major où il resta jusqu'en 1871. Il fut alors employé à la rédaction du *Rousskii Invalid* et du *Voïenni Sbornik*, journaux militaires officiels, et prit peu après sa retraite pour se consacrer au journalisme.

En 1875, quand éclata l'insurrection de Bosnie-Herzégovine, Komarov alla rejoindre les troupes serbes et prit part à la guerre contre la Turquie en qualité de chef d'état-majors de l'armée du Timok. Après la guerre, promu général en Serbie, il rentra en Russie, collabora à divers journaux et enfin fonda, à la fin de 1881, un journal, le *Sviet*, qu'il a rédigé jusqu'à sa mort.

Mort du général Demhoski

Le général de l'infanterie Dembovski, qui a commandé pendant la dernière guerre de Mandchourie le Ve corps sibérien, vient de mourir.

Entre Brindisi et Patras

Le baron Lehmann, consul général de Grèce, a le goût des grandeurs.

Il se plaît dans le voisinage des Princes ; coudoie volontiers les Altesses et ne fréquente à l'ordinaire que des gens haut placés.

Comme il se rendait aux fêtes du mariage Bonaparte, il remarque sur le bateau un homme d'une élégance sobre, d'une correction presque exagérée, dont la boutonnière retient une décoration d'officier d'Académie.

Ce personnage affirmait son importance par une certaine recherche dans les attitudes et beaucoup d'aisance dans la parole.

Le baron le happe ; entre en conversation et se livre à une enquête discrète.

Il apprend de sa bouche qu'il fait partie de la suite de la princesse Bonaparte. Aussitôt le consul général se prodigue, le prie d'accepter un déjeuner qu'il offre sur l'heure.

Repas exquis où règne la plus cordiale aménité.

L'officier d'Académie fait de l'esprit. Le consul conte des anecdotes et livre de sa vie le nécessaire pour se donner le droit d'interroger à son tour.

Enfin, au dessert :

— Si je ne suis indiscret, Monsieur, quel poste occupez-vous auprès de son Altesse ?

— Je suis son coiffeur, Monsieur...

Le baron Lehmann, la digestion troublée par l'aveu, remonte sur le pont, laissant M. L. sous le coup de son dédain.

Là, l'air salutaire le purifie de l'erreur, et pris à nouveau du désir de se frotter à quelque haute personnalité, il étudie les physionomies, apprécie les types, guéri désormais des emballements inconsidérés.

Un homme grave et glabre se promène avec dignité. C'est le type parfait du gentleman ; ses vêtements ont la coupe anglaise ; son visage rasé a la froideur diplomatique. Ses mains, abondamment baguées, sont molles et blanches. Une morgue hautaine l'isole des groupes.

Le baron Lehmann flaire le grand personnage. Il l'aborde sous un prétexte futile et apprend de lui qu'il appartient à la suite du prince Valdemar. Le diplomate exulte, dîne avec ce nouvel ami, échange avec lui des vues politiques, des programmes sociaux On se sépare avec les phrases d'usage.

Sur le point de quitter le bateau, le baron demande à un garçon de service :

— Savez-vous quel est ce monsieur ?

— Ma foi, Monsieur, je ne sais pas son nom, mais je crois bien que c'est le valet de chambre du prince Valdemar.....

(Du *Cri de Paris*).

Divorce, Remariage, Gros lot

Le faubourg Saint Germain est en deuil. Le pugilat Castellane-Talleyrand a vivement attristé les nobles seigneurs et les grandes dames. Dans cette époque impie où l'on s'attaque aux traditions sacrées, ce scandale public était peut-être de trop. Les journaux ont, à dessein, aigri les débats Résumons-les en quelques mots.

Le comte Boni de Castellane ne veut et ne peut point admettre que le prince Hélie de Talleyrand devienne le beau-père de ses enfants. Le mariage pourtant, comme l'a raconté le *Cri*, aurait été d'après certains bruits, fait clandestinement. Qu'en résultera-t-il ?

***

Sans vouloir revenir sur les détails cités par les journaux, donnons ces deux renseignements inédits :

D'après une clause secrète du testament du vieux père Gould, la comtesse Boni, une fois divorcée, ne pourra pas se remarier sans le consentement de ses frères. Or, ces derniers s'opposent énergiquement au mariage avec le prince de Talleyrand. Que fera l'ex-comtesse ? Si elle passe outre, sa fortune ira aux enfants. Elle-même ne jouira alors que d'une rente très modeste, M. de Talleyrand pourra-il s'en contenter.

Autre détail. La comtesse, une fois remariée, le comte Boni de Castellane aura droit à la moitié de la fortune de celle-ci, se trouvant en France. Or, d'après les calculs les plus modestes, M Boni de Castellane recevrait, de ce chef, environ 10 millions de francs.

Le comte Boni, devenant de la sorte un parti très riche, sa femme réduite à un mariage d'amour, le prince Talleyrand transformé en épouseur désintéressé, voilà un événement auquel le vieux père Gould n'a jamais songé.

(Du *Cri de Paris*)

Tableautin de Paris

« Ceci, encore pour Madame ... Cette corbeille pour Mademoiselle...» Il y a quatre ans, peut-être, chez Lachaume. M. Arthur Meyer donnait ses ordres, le 31 décembre. Les phrases se terminaient sur un ton de confidence. On ne doit pas savoir à quelles femmes un gentleman envoie des roses. M. Arthur Meyer tenait d'une main, gantée de blanc, un jonc à crosse d'or. L'autre main était frileusement enfouie dans la poche de la pelisse mi-ample, mi-ajustée, d'une allure à la fois jeune et personnelle.

Il y a quelques jours, au Paradis des Enfants, M. Arthur Meyer choisissait des jouets. Pardessus de la bonne coupe, mais aussi de la plus simple ; bottines sans éclat, ne devant leur élégance qu'à la perfection de la façon et du ciré ; haut de forme en crêpe. M. Arthur Meyer porte le deuil de Mme la duchesse de Turenne, sa belle-mère. « Ceci, monsieur, ceci sera parfait. Cet âne fait-il beaucoup de bruit ? Voilà pour ma fille ! Et ce lapin aussi. Et cette vache... Le diablotin ? Oui, très bien... Elle sera folle de joie ! » La voix est éclatante, l'accent heureux, le regard brillant. « C'est pour ma fille ! »

Et cela était charmant...

(Du *Cri de Paris*).

INFORMATIONS

Au Maroc

Arrestation

L'amiral Philibert télégraphie qu'on vient d'arrêter deux des instigateurs du massacre du 30 juillet, à Casablanca.

Le premier, nommé Ould Hadj Hamon Hessein, a été arrêté à Ber-Rechid ; le second, nommé Aziani Hadj Sliman Bock, a été arrêté à la kasbah des Médiounas.

Marche du général d'Amade sur Ber-Rechid

Un télégramme du général d'Amade rend compte de la dernière opération effectuée sur Ber-Rechid, point situé à une cinquantaine de kilomètres au sud de Casablanca.

Deux détachements sont partis, l'un de Capendent de celui de la kasbah des Médiounas et ont fait leur jonction hier, à Ber-Rechid, à 3 heureux de l'après-midi.

Tout le pays est tranquille. Les tribus continuent à faire leur soumission. Un poste dépendant de celui de la kasbah des Médiounas va être établi à Ber-Rechid, en raison de l'importance stratégique de ce point qui commande toute la plaine du littoral.

La proclamation de Moulaï Hafid

Dans les milieux bien informés, on déclarait à Berlin ne rien savoir au sujet de l'information de Madrid.

Le calme règne à Rabat

Une dépêche de M. de Sainte-Aulaire, notre chargé d'affaires à Tanger, signale que le calme est complet à Rabat. Les fêtes religieuses se sont passées sans incident.

A Bouznika, où se trouve notre détachement, la situation est très calme, ainsi qu'à Mazagan. On ne signale aucun désordre dans les ports.

Les renforts

L'amiral Philibert télégraphie que le transport « Moulouïa » a opéré, le débarquement des troupes, des chevaux, des batteries et du matériel qu'il avait à son bord.

La réduction des effectifs

Le général Liautey annonce que les mesures prises pour l'installation des postes et pour la réduction des effectifs se poursuivent très rapidement et sans incident.

Le voyage de M. Pichon

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, est rentré à Paris par le sud-express mardi soir, à 8 heures. M. Pichon se déclare enchanté de son voyage. C'était, dit-il, la première fois qu'il visitait l'Espagne et il en rapporte une telle impression, qu'il se promet d'y revenir.

Quant aux conséquences politiques de sa visite, elles lui ont donné toute satisfaction. Déjà avant son départ, les deux gouvernements français et espagnol étaient parfaitement d'accord sur la question du Maroc, bien décidés tous deux à se tenir dans les termes du pacte d'Algésiras ; la visite de M. Pichon ne fait que confirmer cette entente.

Le roi d'Espagne l'a fait lui-même remarquer à M. Pichon : il n'y a pas entre les deux pays le moindre désaccord. Les conversations entre M. Pichon et M. Allende Salazan ont abouti aux mêmes constatations. L'Espagne prêtera à la France un concours loyal.

Quant à la proclamation de Moulay-Hafid à Fez, M. Pichon assure qu'elle ne saurait modifier en rien l'attitude de la France. L'action de la France au Maroc est nettement définie par l'acte d'Algésiras. La personnalité du Sultan à ce point de vue importe peu et si Moulay-Hafid remplaçait Abd-el-Azis, notre rôle dans l'empire chérifien n'en saurait être modifié.

Nons resterons sur ce terrain même où nous nous sommes placés par l'acte d'Algésiras.

Le Président de la gauche radicale

La gauche radicale a procédé jeudi au scrutin pour l'élection de son président, en remplacement de M. Cruppi, devenu ministre ; M. Delcassé, dont le nom avait été mis en avant, a déclaré qu'il déclinait toute candidature.

Voici le résultat du scrutin : votants, 103. MM. Lauraine, 36 voix ; Chapuis, 32 ; Dron, 18 ; Delcassé, 16 ; voix diverses, 2. Au second tour, M. Chapuis est élu président par 45 voix contre 37 à M. Lauraine.

La Commission d'enquête sur les liquidations

L'Union républicaine s'est réunie sous la présidence de M. Jean Dupuy, pour désigner ceux de ses membres qui seront proposés au Sénat pour faire partie de la commission d'enquête sur les liquidations des congrégations ; ont été choisis : MM. Saint-Géamain, Antoine Perrier, Ratier, Th. Girard, Dufoussat, Catalogne et Le Chevalier.

Avant de procéder à la désignation c-idessus, le groupe avait voté la résolution suivante : Le groupe, respectueux du principe de la séparation des pouvoirs, estime à l'unanimité qu'en aucun cas la commission d'enquête ne devra être investie des pouvoirs judiciaires.

Une affaire d'espionnage à la Légion étrangère

Une affaire d'espionnage vient d'être découverte à Saïda. Un soldat du 2e régiment de la légion étrangère, ancien officier d'infanterie allemande, engagé depuis peu, recevait par l'intermédiaire d'une dame allemande, une volumineuse correspondance qu'il entretenait avec des officiers de Saarbruck.

Trahi par un camarade, il a été arrêté, sur mandat du procureur de la République. Les faits sont reconnus, mais les détails manquent. L'instruction se poursuit. Notons que l'espion avait demandé à partir pour le Maroc, ce qui lui avait été refusé, en raison de son trop récent engagement.

Petites Nouvelles

La cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Hervé contre l'arrêt de la cour d'assise de la Seine, qui le condamne à 1 an de prison.

— A l'Académie française a eu lieu jeudi, la réception du marquis de Ségur, élu au fauteuil laissé vacant par Edmond Rousse. M. Albert Vandal a répondu au discours du récipiendaire.

— Une secousse de tremblement de terre s'est produite dans les environs de Port-au-Prince : elle a été suivie d'un raz de marée. Plusieurs maisons de commerce ont été détruites.

— La *Gazette de Cologne* dément formellement l'information d'un journal de Bruxelles d'après laquelle l'Allemagne négocierait avec la France en vue du partage de l'Etat du Congo.

— La mission extraordinaire suédoise chargée de notifier au gouvernement français l'avènement au trône de Gustave V, doit arriver à Paris le 26 ou le 27 janvier.

— Le gouvernement canadien a notifié au gouvernement japonais qu'il accepterait une promesse verbale de restreindre l'immigration japonaise au Canada.

— Une escadre allemande visitera en février, le nord de l'Océan Atlantique et s'arrêtera, à cette occasion dans un port du nord de l'Espagne. Ce sera l'escadre des croiseurs. Son voyage durera trois semaines.

— La Banque nationale de Zurich a réduit son escompte à 5 0/0. Le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre est abaissé de 6 0/0 à 5 0/0.

CHRONIQUE LOCALE

De la sévérité

La chasse aux fraudeurs des denrées alimentaires continue : la police de notre ville poursuit avec zèle cette catégorie de malfaiteurs dangereux et nul ne saurait entraver cette œuvre de salubrité publique.

Peut-on s'intéresser en effet à des individus qui décuplent leurs bénéfices en vendant une marchandise truquée ? Est-ce qu'au contraire, chacun ne devrait pas signaler, quand il les découvre, tous les trucs employés par les falsificateurs ?

La loi, disait-on, n'était pas assez sévère contre les fraudeurs et certains de ceux ci paraissaient même s'en moquer.

Le tribunal civil de Cahors a prouvé par plusieurs jugements qu'il était assez armé pour défendre la population contre les méfaits des mercantis.

Marchands de lait, débitants de vin, marchands de graisse en ont fait déjà et en feront l'expérience, car il faut espérer que ce n'est pas fini.

Tous les jours on signale de nouveaux truquages, des maquillages insensés, et dans notre ville où l'on paraissait être à l'abri de toutes ces misères, l'on s'aperçoit en fin de compte que la fraude était exercée avec autant d'habileté que dans les grands centres.

Si ordre n'y avait été mis, — ce n'est pas encore suffisant — l'amidon, le bicarbonate, la fuschine, la margarine, auraient bientôt remplacé et le lait et le vin et la graisse.

Et dernièrement encore, certain jour de marché, un gourmet fut roulé de la bonne façon en achetant des truffes qui furent reconnues par la suite, pour être de simples boules d'argile parfumées à la truffe !

Ce fait constitue une grossière escroquerie, mais après tout, le gourmet ne souffrit que de ne pouvoir satisfaire sa gourmandise, tandis que le malade, qui a besoin de se soigner risque une aggravation de maladie, s'il absorbe des boissons et des aliments frelatés.

Il est donc d'intérêt public à encourager la police dans sa chasse aux fraudeurs quels qu'ils soient et nous en sommes certains, le tribunal de Cahors saura sanctionner comme il convient leurs méfaits.

LOUIS BONNET.

Secours aux inondés

Le Comité d'Organisation des fêtes pour les inondés a procédé à la première répartition de 125.000 fr. de secours pour les victimes des récents sinistres.

Afin de procéder à une répartition équitable, le Comité a eu soin de demander au Ministère de l'Intérieur le tableau par département des pertes subies et de proportionner mathématiquement la répartition à ce tableau.

Cette répartition porte sur les quatorze départements au profit desquels les fêtes ont été organisées.

Dans cette répartition le département du Lot est compris pour une somme de 2.900 fr. qui a été adressée à M. le préfet du Lot, pour être répartie entre les diverses communes sinistrées.

CONFÉRENCES DE LA MAIRIE

Dans notre dernier numéro nous avons rendu compte très succinctement de l'intéressante conférence faite, mercredi à la Mairie, par M. Lamarche, le distingué professeur d'allemand du Lycée Gambetta.

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui la conclusion de cette excellente étude si appréciée par le nombreux public qui se trouvait dans la salle de la Mairie :

BISMARCK et GAMBETTA

Ce sont deux pasteurs de peuples, deux hommes nés pour mener les hommes. Gambetta a voulu rendre le peuple capable et digne de se conduire ; Bismarck, qui tenait la foule en piètre estime, ne lui a guère jamais reconnu que le droit d'accepter ses conceptions politiques, et il a agi envers les Parlements comme envers le peuple. Il a aussi grâce à un génie indéniablement vaste, construit une œuvre imposante, colossale et dangereuse, qui pèse et pèsera longtemps sur l'Europe d'un poids bien lourd, et en particulier sur la France pacifique, qu'elle retient dans la voie de l'armement indéfini. Mais l'homme de la *justice immanente* a, malgré tous ses revers, mieux travaillé dans le sens de l'avenir. Et à voir aujourd'hui comme on recherche d'un peu partout l'alliance ou l'amitié françaises, il apparaît bien qu'une perspective de plus en plus vaste soit ouverte à la continuation de l'œuvre *émancipatrice* de Gambetta. Ces foules, que Bismarck a pu tenir sous son poing de fer, pourraient bien un jour s'émanciper aussi, même violemment, si l'on veut trop les contraindre, et les manifestations récentes de Berlin ne sont sans doute pas allé porter des couronnes au pied de la statue de l'ancien Chancelier. Mais l'édifice tient toujours et les dernières élections allemandes révèlent qu'il n'est pas près de crouler.

L'homme de la *guerre à outrance* par excès de courage et d'espoir en son pays, était de nature l'homme de la paix. Seulement, pas plus que Bismarck, il n'acceptait la gifle. Bismarck a été l'homme de la guerre, dont il a proclamé la sainte nécessité. Et dans toute sa vie nous ne l'entendons qu'une fois dire une parole de regret sur la mort des quatre-vingt mille hommes, dont il est responsable. Et pourtant ce vainqueur, cruel jusqu'à la barbarie, a été dans le privé un sentimental, une nature aimante, joyeuse, idyllique, dirai-je en lisant ses lettres d'amour à sa fiancée ; au surplus droit et probe et complaisant, autant que retors et dissimulé, ou méchant et brutal et sinistrement ironique dans les affaires d'Etat.

Il y a deux Bismarck, et il n'y a qu'un Gambetta. Et nous demanderions, quand on parle de Gambetta intime, qu'on n'insiste pas trop pesamment sur une liaison discrète, une de ces liaisons que les Allemands ont bien pardonnée à Gœthe, pour m'autoriser d'un autre exemple très illustre.

Leur esprit est pareillement ouvert à toutes les manifestations de l'intelligence, mais Gambetta dût exercer, à l'heure terrible, la sienne sur un plus grand nombre de points à la fois. Et le Latin apparait en Gambetta dans le connaisseur éclairé des œuvres plastiques, l'admirateur des belles formes. Et le Germain mystique apparaît dans Bismarck, qui adore son Gœthe — comme Gambetta son Hugo, dont il devait être l'exécuteur testamentaire — et se passionne davantage pour la musique.

En l'état actuel des choses, nous vivons sous les suites de leur action à tous deux ; leur ombre plane toujours sur les destinées de la France et de l'Allemagne ; les innombrables rues et monuments qui répètent leurs noms ne font que redire exactement l'importance sans égale qu'ils gardent aux yeux de tous ; on les invoque sans cesse, on fait appel à leur autorité, dans les débats parlementaires ; les politiques reviennent toujours à leur école ; et à l'enfant qui s'arrête devant leur statue, le père répond, là-bas comme ici : « Mon fils, c'était un bien grand homme, et qui consacra toute sa vie à son pays. »

Commission départementale

Séance du 16 janvier 1908

Etaient présents : MM. Relhié, Président, Fontanilles, Couderc, Malvy et Loubet, Secrétaire. — M. le Préfet assiste à la séance.

Excusés : MM. Longpuech et Peyrichou.

Répartition d'un crédit de 48.000 fr.

La Commission estime que sur cette somme il devra être prélevé une somme de 26.000 francs indispensable pour effectuer les grosses réparations, savoir :

1° 12.000 francs affectés à l'arrondissement de Gourdon pour réparations au pont de Pinsac.

2° 8.000 francs affectés à l'arrondissement de Figeac.

3° 6.000 francs affectés à l'arrondissement de Cahors.

Les 22.000 francs seront répartis par M. l'Ingénieur en Chef en tenant compte du tableau précédemment dressé par la Commission.

Une note des propositions de répartition sera envoyée à chacun des conseillers généraux intéressés.

Castelnau. — Réparations aux écoles, 150 fr. Accordé.

Lamativie. — Réparations à l'école, 70 fr. votés.

Sociétés de secours mutuels. — Répartition de la somme de 600 francs. Approuvé.

Répartition pour la subvention à l'enseignement agricole et travaux manuels. Approuvé.

Indemnités de déplacement aux instituteurs. Approuvé.

Vaccine. — Répartition du crédit aux médecins. Approuvé.

Cahors. — Avant-projet de construction du chemin vicinal n° 8 et 8 a. Approuvé.

Peyrilles. — Avant-projet du chemin vicinal n° 6. Ajourné pour contre-enquête dans la commune de Peyrilles.

Saint-Laurent-Montcuq. — Reconnaissance d'un chemin rural. Approuvé.

Commune d'Espédaillac. — Déclassement de chemins ordinaires. Approuvé.

Assistance médicale gratuite :

La Commission admet comme ayant droit au secours départemental pour l'assistance aux vieillards les personnes suivantes :

1. Velier, Françoise.
2. Ayguesparses, Antonin.
3. Counord, Madeleine, veuve Garrigou, de Cajarc.
4. Girma, Maria, de Castelnau.

Demande de concession d'appareil orthopédique :

Marguerite Graulière, de Nadillac. Accordé.

Madame veuve Mourguès, de Mercuès. Accordé.

La Commission donne acte de la communication faite par M. le préfet au sujet des mandats émis en décembre.

Assurance de l'Evêché contre les risques de l'incendie.

La commission départementale fait choix de la Compagnie des Assurances générales.

Commune de Bretenoux. — Subvention à l'école de filles, 40 francs votés.

Prochaine réunion de la Commission départementale le 28 février 1908.

Bourse du Travail de Cahors

CONFÉRENCE

M. Louis Lacaze, avocat, à Cahors, Conseil des Syndicats ouvriers cadurciens, fera, à la Bourse du Travail, le samedi 25 janvier courant, à 8 heures 1/2 du soir, une conférence.

Il traitera un sujet des plus intéressants pour tous les travailleurs.

1° *Des droits des travailleurs victimes d'accidents du travail.*

2° *La loi sur le repos hebdomadaire.*

Tous les travailleurs désireux de s'instruire sur leurs droits sont instamment invités d'y assister.

Statistiqne

Voici d'après une statistique dressée à cet effet, le nombre total des chevaux, mulets, etc., pouvant être réquisitionnés dans la commune de Cahors.

2 chevaux entiers ; 171 chevaux hongres ; 113 juments : 15 mulets ; 14 mules.

Soit au total : 315 animaux.

***

Le nombre des voitures susceptibles d'être réquisitionnées pour la mobilisation est de 124.

Listes électorales

La commission chargée de dresser le tableau rectificatif des listes électorales de la commune de Cahors, s'est reunie le 14 janvier.

Elle a procédé à 52 additions et à 70 radiations.

Démographie

Voici pour la ville de Cahors, le résultat de la statistique relative au mouvement de la population durant l'année 1907 à Cahors.

Divorces : 4.
Mariages : 74.
Naissances : 149.
Morts-nés : 9
Décès : 316

Rechargements cylindrés

Opérations probables entre le lundi 20 et le samedi 25 janvier 1908.

ROULEAU A VAPEUR N° 1

Chemin de grande communication n° 43, de Cajarc à Arcambal par Cénevières. Fin du cylindrage entre 30 k. et 31 k. 100 (vers les Mazuts).

Route Nationale n° 111, de Milhau à Tonneins. Répandage et cylindrage entre 37 k. et 38 k. (dans Arcambal).

Route Nationale n° 20, de Paris à Toulouse. Répandage et cylindrage entre 87 k. et 89 k. 500 (entre Cahors et les Sept-Ponts).

ROULEAU A VAPEUR N° 2

Chemin de grande communication n° 13d, de Salviac à Villefranche. Fin du cylindrage entre 4 k. 400 et 4 k. 810 (entre Salviac et Marminiac).

Chemin de grande communication n° 13, de Figeac à Belvès par Cazals. Répandage et cylindrage entre 89 k. 130 et 88 k. 719 (entre Marminiac et Bru).

Chemin de grande communication n° 13, de Figeac à Belvès par Cazals. Répandage et cylindrage entre 72 k. 700 et 73 k. 500 (entre Montgesty et Moussac).

Chemin de grande communication n° 45, de Cazals à Lafrançaise par Montcuq. Répandage et cylindrage entre 3 k. 400 et 4 k. et entre 5 k. 400 et 6 k. 200 (entre Cazals et Péchaurier).

Dressé par l'Ingénieur-Voyer d'arrondissement.

Cahors, le 17 janvier 1908.

LAGARDE.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 16

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

L'élection

CHAPITRE IX

Histoire de deux Malins

La maison de Grévin, située sur la rive droite de l'Aube, et qui fait le coin de la petite place d'au-delà le pont est une des plus vieilles maisons d'Arcis. Aussi, est elle bâtie en bois, et les intervales de ses murs si légers sont-ils remplis de cailloux ; mais elle est rvêtue d'une couche de mortier lissé à la truelle et peint en gris. Malgré ce fard coquet, elle n'en parait pas moins une maison de cartes.

Le jardin situé le long de l'Aube, est protégé par une mur de terrasse couronné de pot de fleurs. Cette humble maison dont les croisées ont des contrevents solides peints en gris comms le mur, est garnie d'un mobilier en harmonie avec la simplicité de l'extérieur.

En entrant, on appercevait dans une petite cour cailloutée les treillages verts qui servaient de clôture au jardin. Au rez-de-chaussée, l'ancienne étude convertie en salon, et dont les fenêtres donnent sur la rivière et sur la place, est meublée de vieux meubles en velours d'Utrech vert, excessivement passé. L'ancien cabinet est devenu la salle à manger du notaire retiré.

Là, tout annonce un vieillard profondément phylosophe, et une de ces vies qui se sont écoulées comme coule l'eau des ruisseaux champêtres que les arlequins de la vie politique finissent par envier quand il sont désabusés sur les grandeurs sociales, ou fatigués des luttes insensées avec le cours de l'humanité.

Pendant que Séverine traverse le pont en regardant si son pére a fini de diner, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur la personne, sur la vie et les opinions de ce vieillard, que l'amitié du comte Malin de Gondreville recommandait au respect de tout le pays.

Voici la simple et naïve histoire de ce notaire, pendant longtemps, pour ainsi dire, le seul notaire d'Arcis.

En 1787, deux jeunes gens d'Arcis allèrent à Paris, recommandés à un avocat au conseil, nommé Danton. Cet illustre patrote était d'Arcis. On y voit encore sa maison ; et sa famille y existe encore. Ceci pourrait expliquer l'influence que la Révolution exerça sur ce coin de la Champagne.

Danton plaça ses compatriotes chez le procureur au Chatelet, si fameux par son procés avec le comte Morton de Chabrillant, à propos de sa loge à la première représentation du *Mariage de Figaro*, et pour qui le parlement prit fait et cause en se regardant comme outragé dans la personne de son procureur.

L'un s'appelait Malin et l'autre Grévin, tous deux fils uniques. Malin avait pour père le propriétaire même de la maison où demeure actuellement Grévin. Tous deux ils eurent l'un ponr l'autre une mutuelle, une solide affection. Malin, garçon retors, d'un esprit profond, ambitieux, avait le don de la parole. Grévin, honnête, travailleur, eut pour vocation d'admirer Malin. Ils revinrent à leur pays lors de la Révolution l'un pour être avocat à Troyes, l'autre pour être notaire à Arcis. Grévin, l'humble serviteur de Malin, le fit nommer deputé à la Convention. Malin fit nommer Grévin procureur syndic d'Arcis.

Malin fut un obscur conventionnel jusqu'au 9 thermidor, se rangeant toujours du côté du plus puissant, écrasant le faible ; mais Tallien lui fit comprendre la nécessité d'abattre Robespierre. Malin se distingua lors de cette terrible bataille parlementaire, il eut du courage à propos. Dès ce moment commença le rôle polittque de cet homme, un des héros de la sphère inférieure ; il abandonua le parti des Thermidoriens pour celui des Clichiens, et fut alors nommé membre du couseil des Anciens. Devenu l'ami de Talleyrand et de Fouché, conspirant avec eux contre Bonaparte, il devint comme eux, un des plus ardents partisants de Bonaparte après la victoire de pe Marengo. Nommé tribun, il entra l'un des premiers au conseil d'Etat, fut un des rédacteurs du Code, et fut promu l'un des premiers à la dignité de sénateur, sous le nom de comte de Gondreville.

Ceci est le côté politique de cette vie en voici le côté financier.

Grévin fut dans l'arrondissement d'Arcis l'instrument le plus actif et le plus habile de la fortune du comte du Gondreville. La terre de Gondreville appartenait aux Simeuse, bonne vieille noble famille de province décimée par l'échafaud, et dont les héritiers, deux jeunes gens, servaient dans l'armée de Condé. Cette terre, vendue nationalement, fut acquise pour Malin sous le nom de M. Marion, et par les soins de Grévin. Grévin fit acquérir à son ami la meilleure partie des biens ecclésiastiques, vendus par la République dans le département de l'Aube. Malin envoyait à Grévin les sommes nécessaires à ces acquisitions, et n'oubliait d'ailleurs point son homme d'affaires.

Quand vint le Directoire, époqne à laquelle Malin régnait dans les conseils de la République, les ventes furent réalisées au nom de Malin. Grévin fut notaire et Malin fut conseiller d'État. Grévin fut maire d'Arcis, Malin fut sénateur et comte de Gondreville. Malin épousa la fille d'un fournisseur millionnaire, Grevin épousa la fille unique du bonhomme Varlet, le premier médecin d'Arcis.

Le comte de Gondreville eut trois cent mille livres de rentes, un hôtel à Paris, le magnifique château de Gondreville, il maria l'une de ses filles à l'un des Keller, banquier à Paris, l'autre au maréchal duc de Carigliano.

Grévin lui, riche de quinze mille livres de rentes, possède la maison où il achéve sa paisible vie en économisant, et il a géré les affaires de son ami, qui lui a vendu cette maison pour six mille francs.

Le comte de Gondreville a quatre-vingts et Grévin soixante-seize ans. Le pair de France se promène dans son parc, l'ancien notaire dans le jardin du père de Malin. Tous deux enveloppés de molleton, entassant écus sur écus. Aucun nuage n'a troublé cette amitié de soixante ans. Le notaire a toujours obei au conventionnel, au conseiller d'Etat, au sénateur, au pair de France.

Après la révolution de Juillet, Malin, en passant par Arcis, dit à Grévin : Veux-tu la croix ? — Qué que j'en ferais ? répondit Grévin.

L'un n'avait jamais failli à l'autre ; tous deux s'étaient toujours mutuellement éclairés, conseillés ; l'un sans jalousie, et l'autre sans morgue, ni prétention blessante. Malin avait toujours été obligé de faire la part de Grévin, car tout l'orgueil de Grévin était le comte de Gondreville. Grévin était autant comte de Gondreville que le comte de Gondreville lui-même.

Cependant, depuis la Révolution de Juillet, moment où Grévin se sentant vieilli, avait cessé de gérer les biens du comte, et où le comte, affaibli par l'âge et par sa participation aux tempêtes politiques, avait songé à vivre tranquille, les deux vieillards sûrs d'eux-mêmes, mais n'ayant plus tant besoin l'un de l'autre, ne se voyaient plus guère. En allant à sa terre où en retournant à Paris le comte venait voir Grévin, qui faisait seulement une ou deux visites au comte pendant son séjour à Gondreville.

Il n'existait aucun lien entré leurs enfants, Jamais ni madame Keller, ni la duchesse de Carigliano n'avaient eu la moindre relation avec mademoiselle Grévin, ni avant, ni après son mariage avec le bonnetier Beauvisage. Ce délaissement involontaire ou réel, surprenait beaucoup Séverine.

Grévin, maire d'Arcis sous l'Empire, serviable pour tout le monde, avait, durant l'exercice de son ministère, conciliant, prévenu beaucoup de difficultés.

(*A suivre*)

Théâtre de Cahors

C'est le 26 janvier que doit avoir lieu au théâtre le premier concert de l'année offert par l'*Orchestre Symphonique* à ses membres honoraire et au public cadurcien.

Une cantatrice de grand talant, Mme MARY MAYRAND, interprétera au cours de cette soirée toute une série de chants dus au célèbre compositeur Schumann « l'Amour et la Vie d'une femme », tel est le titre de cette série de chants que Mme MAYRAND a déjà interprétés avec un grand succès aux Concert Lamoureux.

La direction de l'*Orchestre* s'est également assurée le concours d'un violoniste en vue, quoique encore tout jeune, M. WILLIAM CANTRELLE Ce jeune artiste exécutera devant un public d'élite une Havanaise pour violon de Saint-Saëns, ainsi qu'une sonate de Beethoven.

L'*Orchestre Symphonique* exécutera de son côté la fameuse « Marche du Songe » de Mendelsohn ainsi que deux menuets de Beethoven.

PROGRAMME DU 19 JANVIER 1908

Les Cadets, (allégro)	Sousa.
Le Chalet, (ouverture)	Adam.
Christmas, (valse)	Margis.
Déjanire, (Marche du cortège)	St-Saens
London, (polka)	Métra.

Allées Fénelon, de 3 à 4 heures

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 11 au 18 janvier 1908

Naissances

Courtès, Pierre-Robert-André, rue Brives, 7.

Cagnac, Georgette-Marie-Camille, rue Saint-Georges, 14.

Janis, Jeanne-Louise, rue Labarre, 6.

Tassart, Marguerite-Marie-Suzanne, rue du Portail-Alban, 10.

Bessou, Pierre, rue de la Croix, 20.

Publications de Mariages

Souyris, Armand, propriétaire, et Coudèrc, Marie, s. p.

Carrayrou, Joachim, employé au chemin de fer, et Courdès, Marie, s. p.

Calvet, Louis plombier, et Cassan, Laure-Ida Marie, s. p.

Bessou, Jean. s. p., et, Cavalié, Elisa s, p.

Bouyssou, Antoine, propriétaire, et Alis, Marie, robeuse.

Mariages

Courcières, Antoine, négociant, et Cazals, Mélanie, s. p.

Picot, Antoine-Joseph, peintre, et Ponnet, Marie-Louise, repasseuse.

Décès

Pélissié, Jean, cuisinier, 55 ans, rue des Trois-Baudus, 3,

Marron, Pierre-Marc-Antoine, dessinateur, 58 ans, rue Jean Vidal, 17.

David, Pierre, cultivateur, 82 ans, aux Ramonets.

Gris, Lucien-Julien, huit jours, hospice.

Guiraudet, Jeanne, s. p. veuve Vigouroux, 78 ans, à Cabessut.

Serres, Jean, Huissier, 49 ans, Allées Fénelon, 3.

Portal, Marie, s. p. veuve Calvet, 66 ans, rue du Rempart, 16.

Parriel, Jeanne, s, p., veuve Bélibens, 70 ans, aux Durands.

Courtès, Pierre-Robert-André, quatre jours, rue Brives, 7.

Nèble, Marie, s. p., veuve Pradaude, 82 ans, rue Jean Vidal, 7.

Lompech, Jean, s. p., 47 ans, Cours Vaxis, 3.

Fargues, Marie-Louise, 7 jours, à l'hospice,

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 17 janvier 1 h. 20 s.

Interpellation

M. Jaurès a prévenu M. Clemenceau de son intention de déposer aujourd'hui à la Chambre une nouvelle demande d'interpellation sur les instructions données au général d'Amade et sur l'opération de Settat.

Mais le gouvernement demandera le renvoi de cette interpellation qui sera jointe à l'interpellation marocaine du 24 janvier.

* * *

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 18 janvier, 7 h. 40 m.

En Russie

M. Schipoff, ancien ministre des finances de Russie dans le cabinet de Witte est nommé ministre du commerce.

Au Maroc

Le croiseur « Prince des Asturies » va à Rabat chercher M. Llaveria, ministre d'Espagne, il le ramènera à Tanger où sa présence est jugée nécessaire :

En Espagne

Les souverains espagnols quitteront Madrid le 25 courant pour se rendre à Séville où ils séjourneront une dizaine de jours.

Les suffragettes anglaises

Cinq suffragettes ont été arrêtées hier à Londres à la suite d'une manifestation : elles ont été condamnées à 3 semaines de prison.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Gindou

Hyménée. — Mardi 15 janvier a été célébré à Gindou, le mariage de M. Jacques Soulié, avec Mlle Marie Dantony.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Puy-l'Evêque

Comice agricole. — Les membres du comice agricole du canton de Puy-l'Evêque sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu demain dimanche 19 courant, à une heure et demie du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, à la mairie.

Ordre du jour : Situation financière 1907 ; participation du comice au concours général de Paris ; conférence par M. Quercy, professeur d'agriculture, et par M. le Directeur de la Banque de France de Cahors, sur la création de caisses locales de crédit agricole.

Tous les membres sont priés d'être exacts.

Montcabrier

Foire. — Cours des animaux : Bœufs gras, de 34 à 38 fr. les 50 kilos ; Attelages, cours ordinaires ; Breaux, de 300 à 500 fr. la paire ; Porcs gras, de 55 à 60 fr. les 50 kilos ; Porcs de lait, de 25 à 50 fr. l'un ; Moutons gras 0 fr. 75 le kilo, autre moutons ou brebis, de 12 à 30 fr. l'un ; Veaux de boucherie, de 1 fr. à 1 fr. 20 le kilo ; Lièvres, 1 fr. la livre ; Perdreaux, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 l'un ; Grives de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 l'une; Merles, 0 fr. 30 l'un ; Poules, de 4 fr 50 à 5 fr. la paire ; Poulets, de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 la paire ; Lapins domestiques 0 fr. 30 la livre ; Œufs, 1 fr. 20 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Ponts et chaussées. — Rechargements cylindrés probables sur les routes et chemins vicinaux de l'arrondissement du lundi 20 janvier au samedi 25 du même mois.

Répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication numéro 38 (côte de Brengues) entre 3 kilomètres 500 et 4 kilomètres.

Répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication numéro 41, entre Sainte-Eulalie et Corn, de 9 kil. 650 à 10 kil. 525.

Chemin de fer. — M. Segond, chef de gare à Souillac, est nommé en la même qualité à Figeac, en remplacement de M. Labry, admis à la retraite.

Foire. — Foire importante. Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, 800 à 1.000 francs la paire ; bœufs gras, 34 à 36 francs le quintal : veaux et moutons gras, 1,10 à 1,15 le kilo : cochons gras. 58 à 62 fr. le quintal ; porcelets, 20 à 40 francs pièce.

Blé, 18 à 18 fr. 50 l'hectolitre ; avoine, 8 fr. à 8 fr. 50 ; maïs, 15 à 16 fr. ; noix, 15 à 17 fr.

Mêmes cours sur les prunes apportées en petite quantité.

Volaille, 0 fr 50 le demi-kilo ; lièvres, 5 à 6 francs pièce ; perdreaux, 2,25 ; oies morteè, 1,10 ; foies d'oies, 3 francs.

Œufs. 1 fr. 05 la douzaine.

Bretenoux

Le nouveau jeu. — L'on se rappelle comment Bretenoux, en mal de monarchie, accoucha un beau jour du jeune et vigilant Laurent 1er.

Les féaux rebelles prédirent alors aux fidèles sujets du nouveau monarque un sort analogue à celui des grenouilles qui demandaient un roi. Et Laurent 1er que la hantise de la grenouille depuis, poursuivait sans cesse... un beau matin la dévora. Mais la petite bête qui s'était bravement laissée faire sans rien dire prit soudain sa revanche et malgré toute sa science et les secours intelligents de sa cour, Laurent 1er mourut.

Le Sire de Montmaur qui lui succéda, jura de venger son pupille et de punir comme il le méritait ce crime de lèse-Majesté. Ne trouvant lui-même rien de plus mauvais que l'opération qui consiste à l'allègement de son porte-monnaie, ayant mûrement réfléchi, il décréta que ce serait par là que les rebelles seraient frappés. Ayant fait choix d'une soixantaine de noms, il leur imposa une dîme si exagérée que ses féaux se révoltèrent

Et c'est ainsi que nous tous, républicains de Bretenoux, réfractaires au régime municipal qui nous fût imposé par des étrangers à notre commune, recevions récemment des feuilles d'impôts dont le montant avait grossi beaucoup plus rapidement que ne grossit notre modeste bourse. Toutes nos réclamations, sauf une ou deux, furent repoussées. M. le contrôleur, nouvellement arrivé parmi nous et ne connaissant rien de l'esprit de notre pays, eut le tort de s'en rapporter à la décision des répartiteurs qui en « fidèles » obéissants, (ils sont choisis exprès du reste) signèrent la décision du Maire.

Mais nous n'en resterons pas là. Soyez sûr, ô très illustre Sire, que nous en avons assez de votre présence sans avoir à la payer plus cher encore. Si vous avez besoin d'argent, ne vous gênez pas, mais vous pouvez vous adresser ailleurs. Votre nouveau jeu est déjà usé. Fidèles au principe républicain nous voulons payer à la République tous les tributs qu'elle nous impose, mais parce que nous sommes républicains nous ne devons pas payer plus que vous. Vous avez établi pour nous, des cotes exceptionnelles soit, mais alors que vos électeurs ou amis soient soumis aux mêmes cotes. Et alors ils seront édifiés sur la valeur de ceux qu'ils ont mis à la tête de leur commune. Ils verront que ne payant que peu ou pas du tout d'impôt notre potentat autocrate ne craint pas de faire payer les autres. Nous aviserons à cela.

Cajarc

Etat civil du mois de décembre.

Naissances : Clément-Abel-Joseph Alibert, de Gaillac, commune de Cajarc : Anne-Odette-Marguerite Besse : Jean-Pierre Pourcel.

Décès : Jean-Pégounié, 50 ans, cultivateur, au Verdier, commune de Cajarc : Odette-Anne-Marguerite Besse.

Pendant l'année 1907, il y a eu 29 naissances, 7 mariages, et 35 décès.

Lavitarelle

Une surprise. — Lorsque dimanche dernier, 12 courant, nous avons à l'arrivée du courrier lu dans le « Journal du Lot » la nomination de Mlle Lestrade, institutrice à Padirac, nommée en la même qualité à Lavitarelle, notre surprise a été grande. Pour les uns elle était mêlée de joie mais... pour les autres de tristesse. Car depuis longtemps la gent cléricale de la section de Bouxal souhaitait et réclamait à grands cris à tous les dieux de la France et de l'étranger le changement ou le renvoi dans ses foyers de notre instituteur actuel, de l'excellent républicain M. Lestrade père de notre future institutrice.

Mlle Lestrade, nommée institutrice à Padirac depuis quelques années a su s'attirer l'amitié de ses élèves.

Jusqu'à ce jour elle n'a obtenu que des éloges, aussi les habitants de Padirac sont unanimes à reconnaitre qu'ils perdent en elle une excellente maîtresse.

Et les éloges sont sincères.

Les cléricaux se réjouissent peut-être mais ils s'apercevront avant peu que leur joie est stupide.

Il est vrai que dernièrement ils adressèrent une pétition méchante contre M. Lestrade qui vient de prendre sa retraite : et chose bizarre, parmi les pétitionnaires se trouvaient l'homme de paille qui dirige la commune et le cantonnier !

Que Mlle Lestrade continue à faire son devoir car les hurleements de la meute des rageurs de la commune ne comptent pas.

Puybrun

Le doigt de Dieu. — Depuis quelques temps nos cléricaux n'ont pas de chance, il faut croire que Dieu qui voit tout, sait tout, est partout, ne peut pas être trompé comme les électeurs, car rien ne leur réussit !

Cette municipalité aux sentiments républicains, avec son maire profondément dévoué aux écoles laïques (ô très profondément !) a oublié de donner un local aux écoles sans Dieu, dans le *seul et unique but* d'obliger les parents d'envoyer leurs enfants à l'école congréganiste ; mais le bon Dieu veillait et au moment où l'école laique allait être fermée il a envoyé dans notre commune une épidémie d'oreillons pour faire fermer en même temps l'école congréganiste... il n'y a pas d'erreur, Dieu n'aime pas les méchants qui entretiennent a Puybrun la discorde et la haine pour satisfaire leur sotte et coupable ambition.

Bref, les vains et piètres calculs de notre trop capricieuse municipalité papaline ont échoué, et si elle laisse notre commune sans école laïque, du moins, cela ne sera pas au profit de l'école congréganiste : comme toujours les inepties vont lui retomber sur le nez et cela ne peut qu'ouvrir les yeux aux électeurs qui finiront bien, comme le bon Dieu, par reconnaitre les leurs.

O'KELPOIRE.

Capricieux et maladroits. — Nous ne sommes plus à compter les gaffes et les maladresses de notre capricieuse municipalité, mais cette dernière pourrait nous coûter cher.

Le presbytère ayant été construit avant le Concordat appartient à l'Etat et non à la commune : notre illustre municipalité ne pouvait l'ignorer ; cependant depuis 6 mois, en cherchant à gagner du temps avec des délibérations plus ou moins contradictoires, elle n'a pas craint d'attirer, de triste façon, l'attention de l'administration sur le presbytère : l'inévitable est arrivé et d'après des renseignements de bonne source, l'administration se prépare à revendiquer les droits de l'Etat, donc par la faute de nos capricieux élus, notre commune est sur le point de perdre la propriété du presbytère.

Aussi c'est sans arrière-pensée que nous disons aux comitards : « Seuls vous pouvez réparer la gaffe de nos adversaires, prouvez-leur que vous au moins, n'avez d'autre ambition que de défendre les intérêts de la commune ».

En même temps nous disons à nos maladroits conseillers, si *dévoués aux intérêts de notre si chère commune de Puybrun* : « C'est le moment d'y mettre une sourdine et de faire jouer à vos laquais un petit air de : La ferme ! » et nous nous tournons enfin vers le représentant du Dieu d'amour et de paix en lui disant : « Déguerpissez dare dare du presbytère et vous aurez droit à la reconnaissance de tous ceux qui n'ont au cœur, ni haine, ni caprice ».

A bon entendeor, salut.

Jacques BONHOMME.

Vente publique. — Le dimanche 2 février 1908 à une heure du soir, il sera procédé à la mairie de la commune de Puybrun, aux enchères publiques, à la vente de 23 noyers situés dans le cimetière communal.

Le cahier des charges et les conditions de la vente sont déposés à la mairie.

Le maire de Puybrun,
VITAL.

Comité Radical. — Les membres du Comité Radical et Radical socialiste sont convoqués pour aujourd'hui dimanche 19 Janvier à 7 heures du soir au siège du comité (Hôtel Vidalie).

Ordre du jour : Renouvellement du bureau, adhésions nouvelles, paiement des cotisations.

Pour le comité : *Le secrétaire*
L. SOULIÉ.

Saint-Céré

Etat-civil du 1er au 15 janvier. — Naissance : Félix Baptiste Ruscassie, rue Centrale.

Décès : Firmin Cabanes, propriétaire, 67 ans, place de la République ; Rose Molinié, veuve Laribe, sans profession, 73 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville : Marie Marmié, veuve Delpech, 79 ans, faubourg Lascabanes ; Emile Langeau, peintre, 60 ans, place de la République ; Aubin Tocheport, représentant de commerce, 46 ans, boulevard Gambetta.

Publications de mariage : Germain Cordié, menuisier à Paris, et Ernestine Gararyrou, malletière ; Louis Soulé, contrôleur des contributions directes, et Marie Emilie Marguerite Henriette Concoureux, à Villefranche (Aveyron).

Latronquière

Nous recevons; trop tard pour la publier aujourd'hui, une intéressante communication de Latronquière.

Ce sera pour mercredi.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Rechargements cylindrés. — Opérations probables du lundi 20 au samedi 25 janvier 1908

Chemin de grande communication n° 1, de Mende à Sarlat. Continuation du cylindrage entre 20 k. 800 et 21 k. 500, en face le village de Pechfarrat.

Chemin de grande communication n° 15, de Figeac a Gignac par Gramat. Répandage et cylindrage entre 35 k. 400 et et 36 k 048 (entre les villages de la Bontat et du Mas).

Chemin de grande communication n° 14, de Marcilhac à Cressensac par Gramat. Répandage et cylindrage entre 25 k. 200 et 26 k 100 (en face les Pouzalgues).

Chemin de grande communication n° 34, de Gramat dans la Corrèze par le Port de Gagnac et chomin de grande communication n° 35, de Maurs à Martel par Lacapelle-Marival. Répandage pour le premier entre 4. k. 850 et 5 k. 300 et pour le second enlre 23 k. 080 et 24 k. (en face du Mas Delprat).

Huissier. — M. Chabert est nommé huissier à Gourdon, en remplacement de M. Bouat.

Floirac

Un peu plus d'autorité. — Il existe à l'entrée de notre localité un lavoir communal alimenté d'eau presque chaude pendant l'hiver, lequel rendrait de grands services à nos ménagères s'il était l'objet d'un peu plus de surveillance.

L'an dernier notre conseil municipal a fait faire le nettoyage complet de ce lavoir, mais malheureusement dans le nombre des habitants de notre commune, il en est un qui ne trouve rien de mieux que d'y laver les charretées de raves telles qu'il les a arrachées dans son champ et retarder par ce fait les ménagrèes qui se trouvent à ce moment à leur travail de lavage.

C'est du reste ce qui est arrivé dernièrement et pour excuse ce citoyen a répondu qu'il était autorisé et continue depuis à rendre cette eau impropre et l'accès du lavoir difficile.

En conséquense, nous prions nos administrateurs de s'occuper de cette question et d'y mettre bon ordre afin que satisfaction soit donnée à nos ménagères.

Un groupe d'électeurs.

Salviac

Accident — Mercredi 15 courant vers 2 heures du soir le sieur Roques Baptiste était occupé dans sa propriété de Guillasse sise à 1 kilomètre de Salviac lorsque son attention fut attirée par des cris et des pleurs provenant des environs d'un lac situé à 100 mètres de l'endroit où il se trouvait. Prévoyant un malheur il s'y dirige précipitamment et se trouve en présence d'un garçonnet de 4 ans pleurant et criant en désignant le lac où sa petite sœur Marie Deviers âgée de 2 ans et demie était tombée ; n'écoutant que son courage M. Roques appela à l'aide et s'engage résolûment dans l'eau: après de penibles efforts il fut assez heureux pour ramener l'enfant avant que l'asphyxie fut complète ; lorsque les voisins arrivèrent ils n'eurent plus qu'à lui donner en l'absence des parents, les soins nécessaires ; transportée dans sa maison où elle fut vivement frictionnée, elle reprit ses sens.

Toutes nos félicitations au courageux Roques, qui a sauvé cette enfant d'une mort certaine, le lac étant très profond il était impossible à l'enfant d'en sortir ; nous espérons que l'Administration supérieure saura récompenser comme il le merite courageux sauveteur.

A Quelques Plagiaires

Tous les princes marquants sont passés en revue,
Par les contrefacteurs de ton fameux Congo,
Mais ta marque est la seule acclamée et connue,
Tes princes, O Vaissier, n'auront pas de rivaux.

S. JAL, au savonnier, Victor VAISSIER,

SUPERBES !

Eugène Lorette

LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — " L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants ; l'aîné était maigre, pâle, fiévreux ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées". Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.

Paul Lorette

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

l'EMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique "le Pêcheur et la morue".

Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi.

Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Lorient, 26 Nov. 06. — Je souffrais de l'**estomac** et de la tête ; je n'éprouve plus de malaises depuis que je prends des Pilules Suisses. Mme LECUNF, sage-femme. (Sig. lég.) 1 fr. 50 la bte, Glaesel, ph., r. Grammont, 28, Paris.

Bibliographie

A propos de l'*Appartie*, de Gustave Geffroy, le numéro des *Annales* de cette semaine a rassemblé des documents du plus haut intérêt sur le siège de Paris et de la guerre de 1870 ; souvenirs de Jules Claretie, pages oubliées d'Alphonse Daudet, Francisque Sarcey, Victor Hugo, Leconte de Lisle, André Theuriet, Eugène Manuel, et de très curieux croquis pris à cette époque. Ce numéro contient encore une piquante chronique du Bonhomme Chrysale sur la croix de Mme Marcelle Tinayre, les discours lus à l'Académie par MM. de Ségur et Vandal... Enfin, dans un Supplément théâtral, joint au numéro, on trouvera une très jolie comédie : le *Canon*, de Jacques Normand.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Dans le n° 2 du *Journal de l'Université des Annales*, lire la sténographie des intéressantes conférences de la semaine : de MM. Frédéric Masson (de *Toulon aux Tuileries*) ; André Beaunier (la *Philosophie*) ; Auguste Dorchain (*Alfred de Musset*), F. Bac, de Fourcaud, etc.

En vente partout : le numéro 60 centimes. Abonnements : 10 fr. par an (prix de faveur accordé aux abonnés des *Annales*).

52, rue St-Georges, Paris, IXe

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines

Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1er de chaque mois

12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes.

Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1er de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 18 janvier

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Augustin Gazier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Mme de Maintenon et la poésie française à Saint-Cir. — Paul Adam, Une leçon en Egypte. — Edouard Rod, Le mouvement des idées : sur la psychologie de l'Angleterre contemporaine. — Hugues Le Roux, Magda, reine de Saba. (II) — Frantz Funck-Brentano, à travers l'histoire : la pensée au XVIIe siècle. Gui Patin. — Charles Géniaux, Roman : les forces de la vie (XI).

Les miettes de la vie. — Faits de la semaine. Revue des revues françaises et étrangères. — La Vie mondaine. — La Vie sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Mme de Maintenon et Saint-Cyr : Mme de Maintenon, en Sainte Françoise romaine. — Mme de Maintenon, d'après un portrait de Mignard. — Jean Racine. — Mme de Maintenon, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale.

Actualités : M. Frantz Funck-Brentano. — Le transport la *Nive*, qui vient de s'échouer sur les côtes du Maroc. — M. Cruppi, ministre du commerce. — M. de Trooz, président du conseil des ministres Belges, mort récemment à Bruxelles. — El Mokhri, délégué du gouvernement chérifien.

A travers l'histoire : Gui Patin.

Une explosion à Rome : l'intérieur de la bourse, à Rome, après l'explosion du gaz qui causa de graves dégâts matériels.

France et Espagne : M. Pichon, ministre des affaires étrangères, et Mme Pichon, sortant du Palais royal où ils viennent de saluer le roi d'Espagne.

Concours International de Skis de Chamonix : Arc de triomphe fait entièrement en glace. — Au départ, quelques membres du jury : général Soyer, docteur Payot, Mme Palier. — Les Skieurs alpins en ligne pour le départ de la course de vitesse. — Les principaux Skieurs de l'équipe militaire norvégienne. — Concours de saut. — Les spectateurs devant le talus où s'effectuent les sauts. — Course de dames : le départ.

L'instantané, partie illustrée de *la Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

MARCHE DE LA VILLETTE

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrêmes viande net	Prix extrêmes poids vif
Bœufs....	1.714	1.564	1 26 à 1 66	» 64 à 1 »
Vaches....	566	521	1 10 à 1 62	» 56 à » 98
Taureaux.	250	237	1 08 à 1 08	» 55 à » 78
Veaux....	1.592	1.406	1 70 à 2 40	» 93 à 1 44
Moutons..	14.138	12.115	1 80 à 2 50	» 90 à 1 25
Porcs.....	4.541	4.541	1 54 à 1 80	1 08 à 1 26

MARCHÉ DE BORDEAUX

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrême Viande nette
Bœufs.....	184	135	» 60 à » 78
Vaches.....	43	32	» 50 » 67
Veaux.....	97	80	» 95 1 06
Moutons.....	719	477	» 95 1 05
Agneaux.....	»	»	» » » »
Porcs.....	2.021	2.011	» 60 » 67

On trouvera toute l'année un grand choix de

VACHES LAITIÈRES

à des prix modérés.

S'adresser au Régisseur du domaine de Lapoujade à Caillac (Lot).

Ventes, achats et échanges de propriétés

On désire acheter propriétés de rapport et d'agrément, pouvant convenir à l'élevage, sans limite de prix.

S'adresser à M. **VITRAC**, banquier et courtier en immeubles à Sarlat (Dordogne).

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à *M. Vincent* 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

Cardage de laine, crin, étoupe, etc.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE

un COUPÉ

Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

Suivant exploit de M. Giustiniani, huissier à Cahors, le 15 janvier 1908, M. le docteur Pierre Darquier, maire de la commune de Cahors, agissant en cette qualité a fait signifier à Madame Marie Blanc épouse Jean Ilbert, demeurant à Cahors, et à Monsieur le Procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Cahors le quatre janvier 1908, constatant le dépôt fait le même jour audit greffe de la copie collationnée d'un contrat passé devant M. Agar, notaire à Cahors, le 30 décembre 1907 contenant vente par Jean Ilbert, propriétaire et Madame Marie Blanc, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Mascoutou à la commune de Cahors d'un entier immeuble situé à Cahors rue Mascoutou, composé de maison, cour, jardin et hangar, confrontant rue Mascoutou, rue Traversière des Badernes, rue Rousseau et une venelle, moyennant le prix de quatre mille francs.

La présente insertion est faite pour purger l'immeuble vendu de tous droits d'hypothèque légale inconnus, en conformité de l'avis du Conseil d'Etat des 9 mai, 1er juin 1907.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales

des Pyrénées, du Golfe de Gascogne et du Roussillon, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales et hivernales du Midi :

1° Des billets d'aller et retour individuels, avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivements suivi ;

2° Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre de personnes sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : **33** jours, à compter du jour de départ, ce jour compris, avec faculté de prolongation.

Lotz Fils de l'Aîné

Ingénieur-Constructeur à Nantes (Loire-Inf^re). Machines agricoles et industrielles, 233, Médailles. Diplômes d'honneur.

Grande Spécialité de

PÉTRINS MÉCANIQUES

TRÈS NOMBREUSES RÉFÉRENCES

PRIX TRÈS RÉDUITS

Envoi franco du catalogue illustré sur demande

LACTINA SUISSE

ALIMENT POUR VEAUX

Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900
Médaille d'Or, Expos. Univ. Liège 1905

Aliment complet, remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'engrais des veaux et porcelets. — 22 ANS DE SUCCÈS.

USINE : Place des Charpennes, LYON.

On demande des dépositaires là où il n'en existe pas encore.

La "LACTINA SUISSE" se trouve chez MM.

Syndicat Agricole du Lot à Cahors. — L. Bourrières, épicier à Ste-Alauzie. — L. Lagaspie, pharmacien à Catus. — E. Espinasse, épicier à Limogne. — Demeaux, grainetier à Montcuq. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — Léon Doulau, épicier à Cajarc. — A. Cayrol, grainetier à Lacapelle-Marival. — F. Martigoutte, épicier à Assier. — Francis Ste-Marie, sellier à Latronquière. — Lamothe et Chansard, négociants à St-Céré. — Souladié jeune, épicier à St-Céré. — L. Landes, pharmacien à Gramat. — V.-E. Doumer, pharmacien à Labastide-Murat. — Frédéric Merlange, épicier à Martel. — Rouves, grainetier à Souillac. — M. Bourès, pharmacien à Puybrun. — Aug. Mouisset, grainetier à Fumel (Lot-et-Garonne).

Une intéressante innovation à la gare de Paris-Quai-d'Orsay

Rappelons que la Compagnie d'Orléans a mis en service au 1er Janvier dernier des omnibus et coupés *automobiles* pour le transport rapide des voyageurs et de leurs bagages de la gare de Paris-Quai-d'Orsay à domicile et vice-versâ.

Ces automobiles desserviront les principaux trains. Nous ne doutons pas que cette intéressante innovation ne soit très appréciée du public.

RELIGIEUSE, donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Ecr. **Maison Burot**, à Chantenay, Nantes.

DERNIÈRES SÉRIES

POCHETTE SURPRISE

3^FR.

Contenant 3 billets de loterie à UN FRANC, autorisées par arrêtés Ministériels.

Le succès prodigieux de la ***POCHETTE SURPRISE*** est absolument sans précédent dans l'histoire des loteries... Ce succès ininterrompu et toujours progressif s'explique aisément, car ***aucune combinaison n'avait jusqu'à présent offert les avantages de la POCHETTE SURPRISE !*** Ces avantages consistent dans les 3 billets de loterie à un franc, contenus dans la Pochette et dans la surprise immédiate offerte ***gratuitement*** à tout acheteur. Ces surprises, constamment renouvelées et toujours agréables, consistent en **Bijoux, Objets d'Art, Montres, Obligations, Bons de Voyages, Bons-Chèques, Articles de Fantaisie et d'utilité**, etc., dont la valeur pour certaines primes atteint jusqu'à **mille francs !...**

Les diverses loteries incorporées dans la ***POCHETTE SURPRISE*** sont celles qui comprennent les lots les plus importants et dont le tirage est très rapproché : **15 Mars prochain.**

L'ensemble des gros lots attribué à chaque pochette est supérieur à

UN MILLION

PAYABLE EN ESPÈCES

De tels avantages sont trop rares, trop exceptionnels, pour ne pas en profiter. Ils ne se renouvelleront pas!... Saisissez donc l'occasion qui vous est offerte et n'attendez pas le dernier moment pour adresser votre commande si vous voulez être certains d'être servis.

La ***POCHETTE SURPRISE*** est vendue **3 fr.** dans toute la France, chez les banquiers, changeurs, buralistes, libraires, etc. Pour recevoir directement envoyer mandat-poste de **3 fr. 20** à M. l'administrateur de la ***POCHETTE SURPRISE***, 16, rue de Turbigo, ***Paris***. Lettre recommandée **3 fr. 50**. Etranger **3 fr. 75**.

SERVICE DES PRIMES 16, rue de Turbigo

BULLETIN DE COMMANDE

à envoyer à M. l'Administrateur de la POCHETTE SURPRISE

PARIS — 16, rue de Turbigo, 16 — PARIS

Je soussigné (1) _____

demeurant à _____

vous prie de lui adresser _____ *Pochettes-Surprises dont je joins le montant, soit* _____ *en* _____ *(2) poste*

Signature

(1) Nom et adresse très lisible.
(2) Bon ou mandat-poste, les timbres-poste ne sont pas reçus en paiement.

MÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS
EXIGEZ LES MOTS : POCHETTE-SURPRISE

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

Etudes de Me VIC, Notaire à Sousceyrac (Lot) et de Me J. LOUBET, Avoué à Figeac

Successeur de Mes VIVAL et MALRIEU

Vente de Biens de mineur

Adjudication fixée au **Dimanche neuf Février mil neuf cent huit,** *à deux heures du soir, en l'étude de Me VIC, Notaire à Sousceyrac.*

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Figeac le six novembre mil neuf cent sept enregistré.

A la requête de Madame Marie-Philomène BARRÈS, surnommée Victorine, veuve de monsieur Bernard LARRIBE, ménagère, demeurant à Bennet, commune de Sousceyrac (Lot). « Agissant comme tutrice naturelle et légale de » Lucie Claudine LARRIBE, sa » fille mineure, issue de son mariage avec le dit Bernard LARRIBE. »

Ayant Me LOUBET pour son avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

En présence ou eux dûment appelés de 1° Monsieur Alexandre VENRIES, propriétaire cultivateur demeurant à Seaux, commune de Sousceyrac.

« Pris en qualité de subrogé » tuteur de la mineure Lucie-» Claudine LARRIBE sus-nommée, nommé à ces fonctions » suivant délibération du conseil » de famille prise sous la présidence de M. le Juge de paix du » canton de Latronquière le vingt-» deux octobre mil neuf cent sept » enregistré. »

2° Monsieur Félix LARRIBE, propriétaire cultivateur demeurant à Lavitarelle-de-Blaclard, commune de Calviac.

« Pris en qualité de subrogé » tuteur *ad hoc* de la dite mi-« neure nommé à ces fonctions » suivant délibération du Conseil » de famille prise sous la présidence de M. le juge de paix du » canton de Latronquière le vingt » neuf octobre mil neuf cent sept » enregistrée. »

Il sera procédé le **Dimanche neuf février** mil neuf cent huit à deux heures du soir, en l'étude et par devant Me VIC, notaire à Sousceyrac, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession du sieur Bernard LARRIBE et appartenant à la mineure Lucie Claudine LARRIBE, comme seule et unique héritière de son père, décédé.

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

1° Une maison, sol, grange et cour appelés « de Bennet » sis au village de ce nom, commune de Sousceyrac, portés à la matrice cadastrale de Sousceyrac sous les numéros 420 P et 420 P section B, pour une superficie de cinq ares soixante centiares et un revenu matriciel de vingt-quatre francs trente centimes.

La dite maison, recouverte en tuiles cannelées, est composée de cave, cellier, four et fournil, au rez-de-chaussée, d'une cuisine et de trois chambres au premier étage, et d'un galetas ou grenier, correspondant sur le tout. La dite maison a deux portes d'entrée dont l'une pratiquée à l'aspect du nord et l'autre à l'aspect du midi, et elle est éclairée par quatre fenêtres, deux au midi et deux au nord.

La grange, couverte également en tuiles cannelées se compose d'une étable au rez-de-chaussée et d'un grenier à foin par-dessus, on entre à l'étable au moyen d'une porte à deux ouvrants pratiquée à l'aspect du midi, et au grenier à foin au moyen d'une rampe d'accès et d'un portail, le tout établi au même aspect.

2° Un jardin, sis aux mêmes dépendances, même commune, appelée Bennet, porté aux mêmes section et cadastre sous le numéro 422 P, pour une contenance de un are, deuxième classe et un revenu matriciel de cinquante centimes.

3° Une terre portée sous les mêmes noms, section et cadastre, pour une contenance de quatre ares, première classe, sous le numéro 423 P, donnant un revenu matriciel de deux francs.

Ces objets sont contigus, et confrontent du nord à chemin public, du levant à cour, maison et jardin de Jean-Pierre Larribe, du midi à verger des héritiers Capel, et du couchant à jardin de Louis Larribe.

4° Une châtaigneraie appelée « Le Claux Bas », portée aux mêmes section et cadastre sous le numéro 409 pour une contenance de cinquante-un ares, quatre-vingt-dix centiares, première classe, d'un revenu matriciel de douze francs quatre-vingt-dix-huit centimes.

Cette châtaigneraie tient du nord à pré de Jean-Pierre Larribe, du levant à châtaigneraie de Louis Larribe, du midi à chemin public et du couchant à châtaigneraie de Louis Larribe.

5° Une pâture appelée « La Devèze-de-Lagane », portée aux mêmes plan et section sous le numéro 339 pour une contenance de un hectare, vingt-deux ares, quatre-vingts centiares, deuxième et troisième classes et d'un revenu matriciel de onze francs quatre centimes.

6° Un bois appelé « Aldon » porté aux mêmes section et cadastre sous le numéro 340 pour une contenance de quarante-neuf ares quatre-vingt-dix centiares, troisième et quatrième classes et d'un revenu de deux francs vingt-quatre centimes.

7° Un pré, appelé « les Prades » porté aux mêmes section et cadastre sous le numéro 410 P, pour une contenance de un hectare, soixante-quatorze ares, soixante centiares d'un revenu matriciel de quarante-un francs quatre-vingt-dix centimes.

Ces trois derniers articles sont contigus et confrontent du nord et du levant à bois des dames Piales, chemin de service entre deux, du midi à terre et châtaigneraie de Gouzou et du couchant à pré de Jean-Pierre Larribe, ayant fait partie du même corps.

8° Une bruyère appelée « Laparro-Haute » portée aux mêmes section et cadastre sous le numéro 453 P, pour une contenance de onze ares quatre-vingts centiares et d'un revenu matriciel de vingt-quatre centimes.

9° Une terre appelée « Laparro », portée aux mêmes section et cadastre sous le numéro 417 P, pour une contenance de soixante-huit ares, cinquante centiares, première et deuxième classes et d'un revenu matriciel de trente-trois francs, trente-trois centimes.

10° Une autre terre portant le même nom et désignée aux mêmes section et cadastre sous le numéro 417 P, pour une contenance de quarante-sept ares, soixante-dix-sept centiares, première et deuxième classes et d'un revenu matriciel de un franc cinquante-un centimes.

11° Une terre appelée « Laparro Basse » portée aux mêmes section et cadastre sous le numéro 434 P, pour une contenance de quarante-huit ares, deux centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes et d'un revenu matriciel de quinze francs vingt-six centimes.

Ces quatre derniers articles sont contigus et tiennent du nord à chemin public, du levant à verger de Louis Larribe, terre et verger des héritiers Capel, du midi à terre et châtaigneraie de Jean-Pierre Larribe et du couchant à route de Sousceyrac à Comiac.

12° Une terre, appelée « Puech de la Canaval » portée aux mêmes section et cadastre sous le numéro 445, deuxième, troisième, quatrième et cinquième classes et d'un revenu matriciel de cinq francs vingt-neuf centimes.

Cette parcelle tient du nord et du levant à chemin public, du midi et du couchant à terre des héritiers Capel.

13° Une pâture appelée « Claux-Haut », portée aux mêmes section et cadastre sous le numéro 450, pour une contenance de quarante ares, quatre-vingt-dix centiares, première classe et d'un revenu de dix francs vingt-deux centimes.

Cette terre confronte du nord et du levant à châtaigneraie de Gouzou, du midi à châtaigneraie de Bennet et du couchant à chemin public.

14° Une châtaigneraie appelée « Al Ailtalas », portée aux mêmes section et cadastre sous le numéro 453 bis, pour une contenance de onze ares, soixante centiares, troisième classe et d'un revenu matriciel de un franc trois centimes.

15° Un bois appelé « Moulinat » porté aux mêmes section et cadastre sous le numéro 454, pour une contenance de neuf ares, trente-huit centiares, troisième classe et d'un revenu matriciel de cinquante-six centimes.

16° Une bruyère, portant le même nom et désignée, aux mêmes section et cadastre sous le numéro 456, pour une contenance de quarante-trois ares, quatre-vingt dix centiares, troisième classe et d'un revenu matriciel de vingt-six centimes.

17° Une châtaigneraie, portant le même nom, désignée aux mêmes section et cadastre sous le numéro 457, pour une contenance de vingt-six ares, quatre-vingt-dix centiares, quatrième classe et un revenu matriciel de cinquante-quatre centimes.

Ces quatre derniers articles sont contigus et confrontent du nord à bois des dames Piales ; du levant et du midi à bruyère des héritiers Capel ; et du couchant à châtaigneraie de Jean-Pierre Larribe et chemin public.

18° Une châtaigneraie appelée « Al Bos », portée aux mêmes section et cadastre, sous le numéro 485 P, pour une contenance de cinquante-neuf ares, quatre-vingt-cinq centiares, deuxième et troisième classes et d'un revenu matriciel de cinq francs trente-huit centimes.

Cette châtaigneraie tient du nord à bruyère de Laparro, numéro 453 P, ci-dessus décrite, du levant et du midi à bois et terre de Jean-Pierre Larribe et du couchant à chemin vicinal de Sousceyrac à Comiac.

19° Une bruyère, appelée « Puech de Canaval », portée aux mêmes section et cadastre, sous le numéro 462, pour une contenance de vingt-sept ares, quarante-trois centiares, quatrième classe et un revenu matriciel de vingt-trois centimes.

Cette bruyère tient du nord à terre de Bennet ; du levant à chemin public ; du midi à chemin vicinal de Sousceyrac à Comiac et du couchant à bruyère de Jean-Pierre Larribe.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la commune de Sousceyrac, canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, département du Lot.

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver.

Le cahier des charges, clauses et conditions, dressé pour parvenir à la vente, par Me VIC, notaire à Sousceyrac, commis à cet effet, est déposé en son étude où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuites, de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

L'adjudication aura lieu aux jour, lieu et heure sus indiqués en un seul lot sur la mise à prix de six mille francs, ci..... **6.000 fr.**

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.

Figeac, le onze janvier mil neuf cent huit.

J. LOUBET,
avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me VIC, notaire à Sousceyrac ou à Me LOUBET, avoué à Figeac, poursuivant la vente.

Certifié véritable par le gérant soussigné,
Cahors, le 1908.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre,
Le Maire,